



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

1re séance plénière
Mardi 10 septembre 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Point 119 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des points inscrits à notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document

A/57/390, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 16 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre de l'Organisation en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans le document A/57/390?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la cinquante-septième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres ci-après : Argentine, Barbade, Belgique, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Mali, Namibie et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Allocution du Président

Le Président (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège d'assumer aujourd'hui la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous remercier, membres de l'Assemblée, de la confiance que vous avez manifestée à mon pays et à moi-même. Je tiens à vous assurer que je ferai tout mon possible pour m'acquitter efficacement de toutes mes fonctions et de toutes mes tâches, en tenant pleinement compte des préoccupations de chaque État Membre ainsi que des intérêts de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais d'emblée exprimer ma sincère reconnaissance à mon très estimé prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Sous sa conduite éclairée, vous avez tous fait de la session précédente une réussite dans nombre de domaines. Personnellement, j'apprécie au plus haut point le fait que, sous sa direction, une procédure de transition entièrement nouvelle entre les présidences de l'Assemblée générale a été mise en place. Les règles nouvellement adoptées pour l'élection du Président et du Bureau plusieurs mois à l'avance constituent une réalisation importante qui permettra à tous les futurs présidents de l'Assemblée générale de s'acquitter de leurs responsabilités dans un plus grand calme et de manière plus organisée et efficace.

La République tchèque a toujours souligné le rôle essentiel de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le renforcement de la coopération économique et humanitaire et de la coopération en matière de développement, et la

promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Au fil des ans, nous avons servi l'Organisation de nombreuses manières, oeuvrant dans divers organes directeurs des mécanismes intergouvernementaux, et participant dans la coopération pour le développement et à des opérations de maintien de la paix partout dans le monde. J'assume donc la présidence de l'Assemblée générale bien conscient de la responsabilité que cela implique et résolu à contribuer, en ma modeste capacité personnelle, à renforcer encore le rôle de l'ONU.

Je voudrais à présent faire part de nos priorités pour les travaux de la cinquante-septième session. Alors que nous commémorons les événements tragiques du 11 septembre 2001, nous devons continuer à nous attacher à lutter contre le terrorisme international et à préserver notre coalition internationale. Le renforcement des instruments des Nations Unies, notamment l'ensemble des traités internationaux pour lutter contre le terrorisme, devrait occuper une place centrale dans les efforts de la communauté internationale. À cet égard, je salue vivement le travail du Comité contre le terrorisme, qui a grandement favorisé l'application de la résolution historique 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Pour ce qui est de l'Assemblée générale, nous avons encore une tâche importante à mener. Nous avons besoin d'une convention générale contre le terrorisme – notamment une définition du terrorisme international – et j'engage avec force les États Membres à poursuivre leurs travaux au sein du Groupe de travail spécial de la Sixième Commission sur cette question. Je suis prêt à participer activement à tous les efforts des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme international.

Il est également vital de poursuivre nos travaux en matière de prévention des conflits. Les récentes données d'expérience semblent indiquer qu'il est possible d'empêcher certains conflits grâce à une diplomatie, un déploiement et un désarmement préventifs. Les recommandations ambitieuses faites dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985) servent de cadre pour renforcer les capacités de prévention de l'ONU et pour passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Des stratégies de prévention fructueuses devraient inclure l'obligation redditionnelle et la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la promotion du développement économique et social,

ainsi que des programmes visant à réaliser le désarmement, l'éducation et la parité entre les sexes.

La nécessité d'une stratégie efficace de prévention des conflits est mise en lumière par le nombre de conflits qui sévissent dans le monde d'aujourd'hui. Un des conflits les plus longs est celui du Moyen-Orient. Les efforts internationaux visant à instaurer la paix dans la région, sur une base bilatérale autant qu'internationale, se sont intensifiés au cours de la dernière décennie. Depuis sa création, l'ONU a pris une part active aux nombreux efforts en vue de régler ce conflit, tout récemment par son rôle dans l'initiative du « quatuor ». On espère de plus en plus que le « quatuor » dispose du potentiel nécessaire pour ralentir la spirale vicieuse de la violence et pour instaurer de nouvelles perspectives d'un règlement pacifique entre les parties au conflit. Au cours de nos délibérations à l'Assemblée générale, j'aimerais, dans la mesure du possible, apporter mon concours aux efforts actuellement en cours pour trouver une solution politique à ce conflit.

D'autres questions très importantes que je compte suivre de près incluent l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la pandémie de VIH/sida et le rôle du développement durable dans le processus accéléré de la mondialisation. Le Sommet du Millénaire a été une étape remarquable dans notre effort en vue de trouver des moyens de parvenir à une répartition plus juste des bienfaits de la mondialisation. Nous croyons que la cinquante-septième session de l'Assemblée générale sera la session qui abordera dûment les questions de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

La Déclaration du Millénaire a énoncé l'ensemble des objectifs de développement qui ont été généralement acceptés en tant qu'objectifs de la coopération pour le développement. À Monterrey, des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine du financement du développement, un certain nombre de recommandations ayant été faites aux gouvernements nationaux, aux autorités locales et aux institutions internationales. Le Consensus de Monterrey lui-même nous a indiqué comment modifier notre travail à l'ONU afin de parvenir à plus de cohérence et d'efficacité. Nous améliorerons également la coopération entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les grandes commissions de l'Assemblée.

La cinquante-septième session de l'Assemblée générale devra relever le défi très important consistant à se préparer au dialogue de haut niveau prévu pour 2003 afin de donner suite au Consensus de Monterrey. Pour que ce dialogue soit fructueux, il faut absolument édifier des partenariats mondiaux pour le développement. Au cours de mon mandat, je m'efforcerais en particulier d'établir une coopération accrue entre l'ONU et les principales parties prenantes, à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres institutions multilatérales, des représentants du secteur privé et, bien sûr, la société civile.

Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, les Gouvernements ont réaffirmé leur attachement au développement durable. Au terme de négociations longues et ardues, les Gouvernements ont entériné un plan de mise en œuvre qui prévoit au moins certains objectifs précis, des échéanciers et des moyens permettant d'atténuer la pauvreté et de protéger l'environnement. En outre, plus de 220 partenariats, représentant 235 millions de dollars en ressources, ont été lancés au Sommet de Johannesburg afin de servir de complément aux engagements gouvernementaux.

Je suis conscient que le Sommet mondial n'a pas répondu aux attentes de tout le monde, mais je suis convaincu que le compromis auquel nous sommes parvenus permettra à l'ONU de mettre au point des mécanismes qui joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre des engagements pris à Johannesburg.

En tant que Président de l'Assemblée générale, je souscrirai à un suivi rapide au Sommet mondial pour le développement durable. Je me concentrerai également sur les initiatives régionales, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Même si je sais qu'il n'y a pas de lien direct de cause à effet entre la pauvreté et le terrorisme, je suis en même temps convaincu que la pauvreté extrême est l'un des ingrédients importants qui, associés à d'autres ingrédients comme des conflits politiques prolongés qui ne sont pas réglés, peuvent produire un cocktail explosif. À tout le moins, cela peut entraîner un sentiment d'impuissance, de frustration et de colère, qui peut favoriser l'émergence d'un terrain propice au développement de comportements fondamentalistes, radicaux ou même terroristes.

Par conséquent, j'estime que nous devons mettre en oeuvre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et lutter contre la pauvreté, non seulement pour des raisons morales et humanitaires, mais également parce qu'il s'agit d'une partie intégrante de notre lutte contre le terrorisme et l'intolérance extrême de toutes sortes – dans le cadre de notre combat en vue de créer un monde stable, sûr et plus juste.

Je suis convaincu que pour quiconque comprend vraiment ce que signifie la solidarité internationale – et je tiens à souligner que je pense ici à une solidarité humaine ordinaire – lutter contre la pauvreté et pour la dignité humaine est une tâche à laquelle nous devons nous atteler. Il n'est pas question de ne rien faire ou de faire moins que tout notre possible.

Au cours des deux derniers mois, j'ai eu l'occasion de consulter certains membres sur des questions touchant la réforme de l'ONU. J'ai alors entendu un message clair : nous devons rendre le travail de l'Assemblée générale plus dynamique, plus animé et plus efficace. J'envisage de consolider les succès de mes prédécesseurs, M. Harri Holkeri et M. Han Seung-soo, et de poursuivre le travail de revitalisation de l'Assemblée générale. J'entends tenir des débats d'experts sur des questions d'intérêt commun et des consultations officieuses sur des sujets qui exigent plus d'informations et un dialogue interactif. À cet égard, je compte sur la participation active de tous les membres.

Je voudrais améliorer davantage les méthodes de travail de l'Assemblée générale en rationalisant son ordre du jour. Nous avons déjà accompli de modestes progrès dans ce domaine. Pour la première fois, grâce à une coopération étroite et efficace avec le Secrétariat, un projet de programme de travail pour toute la partie principale de la cinquante-septième session a été fourni aux États Membres plusieurs semaines avant le début de la session. Dans ce programme, les points de l'ordre du jour ont été répartis de façon à permettre un débat conjoint ou consécutif sur des questions reliées entre elles.

L'appui des États Membres à cette proposition pourrait contribuer à éliminer les discours répétitifs et à créer de meilleures conditions préalables à un examen plus approfondi des questions reliées entre elles ou touchant plusieurs domaines. En ce sens, j'informe l'Assemblée que j'ai la ferme intention

d'utiliser pleinement le temps alloué à nos séances, y compris en commençant nos travaux à l'heure. Je suis déterminé à faire respecter les limites de temps allouées pour les déclarations, et j'espère à cet égard avoir l'appui et la pleine coopération des membres.

J'ai hâte de voir le résultat du travail que le Secrétariat accomplit actuellement sur l'amélioration de son efficacité, qui fait partie de la mise en oeuvre du plan de campagne. Je suis convaincu que cette initiative, jumelée aux efforts déployés pour revitaliser l'Assemblée générale, pourrait entraîner des changements plus profonds qui rendraient l'ONU vraiment efficace.

En tant que Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, je mettrai tout en oeuvre pour favoriser la tenue d'un débat qui permettra aux États Membres de rapprocher leurs positions. Je voudrais réaffirmer que tous les États Membres ont intérêt à avoir un Conseil de sécurité plus représentatif, qui reflète les nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui.

Je tiens à féliciter le Secrétariat de l'aide qu'il a fournie jusqu'à maintenant à mon bureau et à moi-même. Je voudrais également exprimer l'espoir que ce genre de coopération constructive se poursuivra tout au long de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis, en terminant, de faire une brève réflexion. Nous venons tous de différentes régions du monde, apportant avec nous divers acquis, compétences, connaissances et approches. La diversité de nos vues et de nos cultures rend nos débats riches et puissants, parfois même dramatiques. D'un autre côté, nous avons tous beaucoup de choses en commun, en particulier notre désir de vivre dans un monde pacifique et sûr où les valeurs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont pleinement respectés. Je voudrais demander instamment à tous les membres de travailler au cours de la présente session dans un esprit de partenariat et de solidarité. Faisons en sorte que l'ouverture, la compréhension mutuelle et la tolérance dominant nos débats. Je nous souhaite à tous une session fructueuse et productive.

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

**Lettre datée du 9 septembre 2002, adressée au
Président de l'Assemblée générale par le
Président du Comité des conférences (A/57/389)**

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7, section 1 de la résolution 40/243, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires énumérés dans la lettre publiée sous la cote A/57/389 – le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice inaliénable des droits du peuple palestinien, le Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Comité des conférences –, étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser les organes subsidiaires de l'Assemblée énumérés dans la lettre du Président du Comité des conférences à se réunir pendant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

**Présentation par le Secrétaire général de son rapport
sur l'activité de l'Organisation**

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais porter à l'attention de l'Assemblée une question ayant trait au point 10 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ».

Conformément aux paragraphes 4 et 10 de la résolution 51/241, du 31 juillet 1997, et comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général souhaite faire une brève présentation de son rapport annuel en

tant que premier point dans la matinée du jeudi 12 septembre, avant l'ouverture du débat général.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte qu'au titre du point 10 de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fasse une brève présentation de son rapport annuel en tant que premier point dans la matinée du jeudi 12 septembre, avant l'ouverture du débat général?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais informer les membres que la liste des orateurs pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour examiner quel appui apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, prévue le lundi 16 septembre, est ouverte.

Point 20 de l'ordre du jour provisoire

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies (article 136)**

Demande d'admission (A/56/1009)

**Lettre du Président du Conseil de sécurité
(A/57/259)**

Projet de résolution (A/57/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la procédure habituelle, je voudrais inviter l'Assemblée générale à examiner la recommandation favorable faite par le Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission de la Confédération suisse à l'Organisation des Nations Unies.

Cette procédure spéciale a été auparavant appliquée pour donner aux États dont le Conseil de sécurité a recommandé l'admission à l'Organisation, la possibilité, au cas où l'Assemblée générale répond favorablement à leurs demandes, de participer dès le début aux travaux de la session.

S'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Dominique De Villepin, qui va présenter le projet de résolution A/57/L.1.

M. De Villepin (France) : En application de l'Article 4 de la Charte, et à la suite de la résolution 1426 (2002) du 24 juillet 2002 du Conseil de sécurité, qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la Confédération suisse comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'honneur me revient, au nom des cinq pays voisins et amis, de recommander à cette Assemblée l'adoption du projet de résolution portant admission de la Suisse à l'ONU.

Cette admission de la Suisse à l'ONU nous réjouit profondément. En raison des liens qui unissent nos deux pays, bien sûr; mais aussi, et surtout, parce que l'entrée de la Suisse confortera les Nations Unies et les valeurs sur lesquelles elles doivent bâtir l'avenir.

La géographie a fait de la Suisse et de la France des voisins; l'histoire en a fait des alliés et des amis. Dès 1430, mon pays a ouvert une représentation diplomatique en Suisse. Alors que tant de conflits ont ensanglanté le continent européen à travers les siècles, nos deux pays sont en paix depuis 1515.

À plusieurs reprises, lors de moments décisifs de notre histoire, la Suisse a su nous ouvrir ses portes. Cette tradition de terre d'asile remonte loin dans le temps : comment oublier qu'elle a accueilli, au XVII^e siècle, nombre de Français qui fuyaient les persécutions religieuses? À cette époque où l'intransigeance était souvent la règle et où la différence était parfois punie de mort, la Suisse était déjà un modèle d'ouverture, de tolérance et de paix.

Les liens qui nous unissent sont aujourd'hui profonds, intimes, et marqués par une confiance jamais démentie. Notre dialogue est constant. Nos deux pays sont également des acteurs majeurs de la communauté francophone. Mais le rayonnement de la Suisse s'étend au monde entier. Elle a accueilli, au début du XX^e siècle, les tout premiers efforts entrepris pour créer une communauté internationale responsable et fraternelle. Genève est devenue l'autre grand siège de l'ONU et le lieu d'accueil d'une quinzaine d'institutions spécialisées.

La Suisse sera désormais en mesure d'apporter pleinement à l'Organisation des Nations Unies toutes les qualités que nous lui connaissons. La France, en tant que Membre fondateur de l'ONU, et parce qu'elle est très attachée à son renforcement, s'en réjouit profondément. Car la Suisse porte en elle des exigences qui sont au coeur des valeurs qui nous unissent.

Seul État dans l'histoire à avoir adhéré à l'ONU à la suite d'un référendum populaire, la Suisse, avec son système de démocratie directe élaboré au fil des siècles par le patient travail des plus grands juristes, renforcera l'inspiration démocratique de notre Organisation.

Son caractère multiculturel et son plurilinguisme fourniront une contribution essentielle au dialogue des civilisations, aujourd'hui indispensable à la communauté des États. Et cela d'autant plus qu'au-delà de ses propres richesses culturelles, la Suisse est traditionnellement une terre d'accueil pour les grands créateurs, comme Charlie Chaplin, Nabokov ou encore Balthus.

Le rôle de la Suisse est déjà fondamental sur les questions de développement, de droit international, et sur les questions humanitaires. Qui peut oublier que le fondateur de la Croix-Rouge, Henri Dunant, était Suisse? La décision historique qu'a prise la Confédération suisse lui permettra maintenant, dans le respect de sa neutralité, de disposer de nouvelles possibilités d'action et d'influence. Elle pourra mettre tout son potentiel au service des missions que se sont données les Nations Unies : la paix, la sécurité et la prospérité de l'humanité.

La France est donc particulièrement heureuse et fière d'être aux côtés de la Suisse en ce moment si important de son histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/57/L.1, je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Bahamas, Brunéi Darussalam, Cameroun, Côte d'Ivoire, Grenade, Libéria, Mali, Mozambique, Namibie, République islamique d'Iran, Sénégal, Sierra Leone et Suriname.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation?

Le projet de résolution A/57/L.1 est adopté (résolution 57/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare donc la Confédération suisse admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter la délégation de la Confédération suisse à sa place dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la Confédération suisse est escortée à sa place dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Djessan Philippe Djangone-Bi, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Djangone-Bi (Côte d'Ivoire) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe des États d'Afrique, que j'ai l'honneur et le plaisir de représenter devant l'Assemblée à l'occasion de l'entrée de la Confédération suisse à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre de plein droit, saluer la présence de la délégation suisse conduite par S. E. M. Kaspar Villiger, Président de la Confédération suisse. Je voudrais ensuite adresser les chaleureuses félicitations du Groupe africain au Gouvernement et au peuple suisses, pour l'historique décision prise de donner à cet important pays de la communauté internationale la place qui lui revient au sein de l'ONU.

Enfin, les pays africains, qui, dans leur ensemble, entretiennent d'excellentes relations avec la Suisse, voudraient, par ma voix, dire à la délégation suisse combien ils se réjouissent de la voir enfin occuper la place qui aurait dû être la sienne depuis fort longtemps. En effet, les Africains sont conscients de l'importance du rôle que joue la Suisse depuis de nombreuses années dans la défense de la promotion des idéaux de l'ONU. N'abrite-t-elle pas, depuis des décennies, d'importants organes et institutions de notre Organisation et d'autres instances internationales qui oeuvrent pour la promotion de la paix, du développement et de l'entente entre les peuples du monde?

Au regard de ce qui précède, il était donc urgent, pour nous Africains, qu'un tel pays devienne Membre de plein droit de la famille des Nations Unies au moment où celle-ci, en ce début du XXI^e siècle, a besoin d'un souffle nouveau pour mieux relever les nombreux défis qui l'assailent déjà.

Que la Suisse sache qu'elle peut compter dès à présent sur la disponibilité et la coopération du Groupe africain de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République

islamique d'Iran, S. E. M. Javad Zarif, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège pour moi, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Asie, de féliciter la Confédération suisse de son admission aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir, dans cette salle, la délégation suisse, dont la présence renforce encore l'universalité de notre Organisation. Nous souhaitons la bienvenue à la Suisse en tant que nouveau Membre de la famille des Nations Unies. Les liens ont toujours été très étroits entre l'ONU et la Suisse, qui, entre autres choses et parmi ses nombreux apports au travail de notre Organisation, a très aimablement offert l'hospitalité au siège européen de l'ONU ainsi qu'à de nombreuses autres organisations internationales.

En tant que pays démocratique et pluriculturel, la Suisse incarne l'esprit authentique de l'ONU et constitue le meilleur modèle du dialogue entre les civilisations. Elle attache une grande importance à la promotion du droit international et a de tout temps offert ses bons offices et appuyé les efforts de paix internationaux, fournissant des observateurs militaires et du personnel civil aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. La Suisse est réputée pour sa longue tradition humanitaire, et elle contribue de manière importante aux efforts déployés par l'Organisation en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire.

Nous sommes persuadés que l'appartenance de la Suisse à l'ONU n'est pas seulement importante pour la Suisse elle-même, mais aussi pour tous les Membres de l'Organisation. La participation active et pleine de la Suisse aux activités de l'ONU nous permettra certainement de mieux utiliser le potentiel de l'Organisation afin d'encourager l'instauration de la paix et de la sécurité et de poursuivre les objectifs et buts inscrits dans la Charte.

Je voudrais adresser nos meilleurs vœux à la Confédération suisse à l'occasion de cet événement historique et souhaiter paix et prospérité au Gouvernement et au peuple suisses. Les États membres du Groupe des États d'Asie se réjouissent à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la Suisse dans tous les domaines de l'action de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, S. E. M. Valery Kuchinsky, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale et de mon propre pays, l'Ukraine, j'ai l'honneur et le grand plaisir de féliciter la Confédération suisse à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Notre Organisation se veut universelle. Aujourd'hui, le principe d'universalité se rapproche de sa pleine réalisation. L'admission de la Suisse au sein de la famille des nations renforce également la légitimité et l'efficacité de l'ONU.

Malgré le fait que la Suisse ne rejoint officiellement l'ONU qu'aujourd'hui, nous l'avons toujours considérée comme un partenaire important, pleinement engagé dans les activités de l'ONU. Je me réfère ici non seulement à sa participation à de nombreux organes de l'ONU, aux institutions spécialisées et aux divers programmes de l'Organisation; chacun reconnaît Genève comme un des grands centres de l'ONU dans le monde, un foyer familial pour un certain nombre d'institutions et d'organisations internationales. La Suisse a toujours été pour mon pays l'exemple éclatant d'une société tolérante, pacifique et multiculturelle, fondée sur des valeurs démocratiques. Nous sommes certains que son admission à l'ONU profitera au peuple suisse qui a fait un choix historique lors du référendum de Mars. Elle sera profitable à notre Organisation et aux peuples du monde.

Qu'il me soit permis de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Confédération suisse, de féliciter le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États – qui a élargi son équipe d'un partenaire aussi remarquable – et de souhaiter plein succès à notre nouveau Membre dans ses futures activités à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Suriname, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mme Loemban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un véritable privilège de souhaiter la bienvenue au peuple et à la nation de la Confédération suisse au sein de l'Organisation des Nations unies au nom des 34 États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Il est de la plus haute importance d'être admis au sein de la famille des nations alors que se précipitent les événements dans le monde d'aujourd'hui et vu le sentiment et la conviction de tous les partenaires de cet organe qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir pour réaliser les objectifs les plus nobles des Nations Unies touchant les droits de l'homme, la dignité de nos peuples, la tolérance, le progrès social et économique, la paix et la sécurité internationales, le développement humain durable et, particulièrement, les résultats des dernières grandes conférences à Doha, Monterrey et Johannesburg, qui sont conformes aux objectifs essentiels de développement du millénaire et qui nous ont donné les instruments qui, à eux seuls, nous permettront, à nous les États Membres de l'ONU, de changer la donne dans la vie de nos peuples.

La nation nouvellement admise de la Confédération suisse est très bien connue, en raison notamment de son rôle important et capital dans la défense et l'avancement des droits de l'homme et dans la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels par le biais, notamment, du bien connu et respecté Comité international de la Croix-Rouge. Nous devrions donc attendre de notre nouveau Membre qu'il apporte une contribution essentielle à la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies, à la réalisation des objectifs de développement du millénaire et à l'accomplissement de nos responsabilités et devoirs nationaux et internationaux.

L'admission du nouvel État Membre doit donc être considérée comme un ajout important, précieux et mobilisateur à nos travaux à l'ONU. Tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sont prêts à coopérer avec le nouvel État Membre de manière fructueuse et du mieux possible.

En outre, je voudrais, au nom de tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, souhaiter la plus chaleureuse bienvenue à notre nouveau Membre respecté, la Confédération suisse, en tant que 190^e État Membre de notre Organisation en raison de son célèbre caractère démocratique, neutre, multiculturel et multilingue. Je voudrais également, à ce moment particulier, féliciter, au nom de notre Groupe, le peuple, le Gouvernement et la délégation suisses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui

va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale en ce jour historique en qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. C'est un immense plaisir d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies un membre de notre Groupe régional, qui est aussi un pays ami européen.

Le 3 mars 2002, le peuple suisse a décidé de faire un pas en avant pour consolider son histoire déjà riche, une histoire longue de 54 ans pendant lesquels la Suisse a servi en tant qu'observateur et hôte de certaines des institutions les plus importantes des Nations Unies. La présence ici aujourd'hui du Président, du Ministre des affaires étrangères et de plusieurs membres éminents du Parlement confirme l'engagement ferme et l'importance que la Suisse attache à l'ONU et son désir de demeurer un pilier de l'Organisation.

L'ONU est une Organisation unique où la souveraineté des États Membres, le règlement pacifique des différends et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont consacrés. Ces principes sont également chéris au sein de la Confédération suisse. Nous pouvons être assurés que la Suisse continuera à participer activement aux négociations en vue de l'amélioration de nos sociétés et de la condition humaine en général, comme elle le fait depuis tant d'années. Je suis convaincu que son nouveau statut consolidera son rôle déjà important dans le cadre de nos travaux ici à l'ONU.

Nous, les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, espérons maintenir et renforcer notre relation de travail avec nos amis et collègues suisses qui sont des défenseurs ardents des idées et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Lorsque le drapeau suisse sera hissé cet après-midi devant l'Assemblée, le monde sera le témoin du renforcement des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, S. E. M. John Negroponte, qui va parler au nom du pays hôte.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre nomination à la présidence de cette auguste Assemblée et vous donner

l'assurance de la participation active et de la coopération de ma délégation afin que votre présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale soit un véritable succès.

C'est un grand honneur que d'accueillir la Suisse comme nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. La Suisse entre à l'ONU en tant que démocratie moderne et en tant qu'État européen qui a toujours pris une part active dans les instances régionales oeuvrant en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme. La Suisse a démontré son attachement à la coopération multilatérale par le rôle qu'elle joue au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique. Elle a également renforcé ses liens avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

La décision du peuple suisse d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies démontre la confiance qu'il place en sa nation et en sa capacité d'apporter une contribution au monde. Le rôle de plus en plus important que la Suisse joue en Europe ainsi que dans le maintien de la paix dans les Balkans et au Soudan, de même que le travail inestimable du Comité international de la Croix-Rouge, mettent en évidence la manière exceptionnelle dont la Suisse contribue à améliorer le monde et à le rendre plus sûr. Nous souhaitons donc une bienvenue chaleureuse à la Suisse dans ce lieu de rendez-vous des nations, et nous sommes tout à fait convaincus que les contributions de ce pays se poursuivront.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir, en cette occasion historique, que de souhaiter la bienvenue, au nom de l'Assemblée générale, à la Confédération suisse, nouveau Membre des Nations Unies. L'admission de la Confédération suisse dans la famille des nations revêt une grande importance car elle consacre l'universalité de l'ONU dont elle renforce ainsi la légitimité et l'efficacité.

Des relations étroites et une bonne coopération ont toujours existé entre la Confédération suisse et l'ONU. La Confédération suisse, pays de longue tradition démocratique, apporte une contribution importante à l'élargissement de la coopération internationale conformément à la Charte des Nations Unies. Je voudrais rappeler aux membres en ce moment historique que c'est la Confédération suisse qui a été le pays hôte de la Société des Nations après la

Première Guerre mondiale. En outre, c'est la Confédération suisse qui est le pays hôte de la section des droits de l'homme de l'ONU, en particulier du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Dans notre esprit, Genève est également associée au Comité international de la Croix-Rouge, l'un des organes dont l'objectif est d'améliorer la situation des personnes en difficulté en période de conflit armé aussi bien qu'en cas de catastrophe naturelle ou sociale. Genève est également connue comme étant le berceau d'un grand nombre de conventions internationales à caractère humanitaire. Toutefois, je crois fermement que la décision de la Confédération suisse de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies traduit la volonté et les aspirations du Gouvernement et du peuple de la Confédération suisse de renforcer encore leur coopération avec d'autres États Membres au sein des processus intergouvernementaux des Nations Unies.

Je félicite la Confédération suisse et je félicite l'Organisation des Nations Unies de l'admission de son 190e État Membre. Je suis convaincu que cet État Membre nouvellement admis apportera sa contribution aux efforts de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux questions qui se poseront dans le domaine des relations internationales.

Allocution de M. Kaspar Villiger, Président de la Confédération suisse

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Confédération suisse.

M. Kaspar Villiger, Président de la Confédération suisse, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Confédération suisse, S. E. M. Kaspar Villiger, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Villiger : Par votation populaire du 3 mars 2002, le peuple suisse a décidé d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a

aujourd'hui accepté notre demande d'adhésion. Et je suis fier d'abord que l'Assemblée accueille la Suisse au sein d'une organisation si importante. Je suis fier ensuite de pouvoir confirmer notre volonté d'adhésion, au nom du peuple suisse. Ce jour représente beaucoup pour la Suisse. Comme notre pays réunit quatre cultures et quatre langues nationales, à savoir l'allemand, le français, l'italien et le romanche, je me permettrai de m'adresser à l'Assemblée dans trois de ces langues.

Je commencerai par remercier tous les membres de l'Assemblée générale d'accueillir la Confédération suisse à l'Organisation des Nations Unies. Mes remerciements vont tout particulièrement au Ministre français des affaires étrangères, mais aussi à nos pays voisins et à tous les États qui ont déposé ou coparrainé le projet de résolution d'adhésion. Je remercie également les représentants des groupes régionaux et notre État hôte pour leurs paroles bienveillantes. Enfin, notre reconnaissance et notre gratitude sont acquises au Secrétaire général de l'ONU pour son indéfectible engagement.

L'Organisation des Nations Unies est plus nécessaire que jamais. Il n'est pas tolérable que perdurent des écarts de richesse à l'échelle planétaire. En de trop nombreux endroits du monde, la paix n'est encore qu'un rêve. Trop de conflits sont abordés sous l'angle de la force plutôt que du droit. Poussées par tous ces maux, des millions de personnes fuient leur pays. Le terrorisme est devenu une menace pour le monde entier. L'équilibre écologique d'une grande partie du globe est menacé.

Saurons-nous apporter une réponse à ces problèmes? Sur cette question repose le destin du monde. Ces problèmes sont l'affaire de tous. Un État seul, aussi grand soit-il, n'est pas en mesure de les résoudre. Il est dans notre intérêt à tous qu'une organisation universelle relève le défi. Cette organisation universelle ne peut être que l'ONU. C'est pourquoi l'ONU est si importante pour l'humanité. Nous en étions déjà conscients alors que nous n'en étions pas encore Membre. Aussi, depuis de nombreuses années, nous prenons une part active aux institutions de l'ONU. Le peuple suisse a toujours soutenu cette participation. Un solide partenariat s'est construit au fil des ans. En tant qu'État observateur, nous pratiquons déjà l'esprit de bon voisinage prôné par la Charte des Nations Unies.

Pourtant l'adhésion pleine et entière n'est pas allée de soi. Nombre de mes concitoyens étaient partagés. D'un côté, la justice, la paix et la solidarité sont des valeurs phares aussi bien pour notre démocratie que pour l'ONU. Elles sont inscrites dans le préambule de la Charte des Nations Unies et dans celui de la Constitution suisse. Nos objectifs de politique extérieure concordent avec les objectifs de l'ONU. Nous sommes fiers et reconnaissants que Genève soit un des sièges de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons aussi depuis toujours combien le droit international est important – d'autant plus pour un petit État qui dispose de peu de moyens de coercition. Nous savons enfin que l'ONU est un instrument incontournable pour tenter de substituer le droit à la force. Toutes ces raisons parlaient pour l'adhésion.

Mais un grand nombre de Suisses doutaient. Ils se demandaient si l'ONU était vraiment en mesure d'atteindre ses buts. Le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité ne s'accordait pas, pour beaucoup d'entre eux, avec leur conception de la démocratie. Ils craignaient également que l'entrée à l'ONU nuise à notre neutralité, laquelle est profondément ancrée dans l'esprit de notre peuple.

(l'orateur poursuit en allemand; texte français fourni par la délégation)

La Suisse, État composite dont l'existence est issue de la volonté de ses habitants, ne repose pas sur l'unité d'une culture ou d'une langue commune. La cohésion nationale ne va donc pas de soi. L'une des composantes de notre cohésion nationale est la démocratie directe, c'est-à-dire le droit du peuple de voter sur toutes les grandes décisions politiques. Seul le peuple pouvait donc se prononcer sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Après un débat long et passionné, le peuple et les cantons ont accepté l'adhésion. Le peuple suisse s'identifie en effet aux objectifs et aux efforts de l'Organisation des Nations Unies. Nos représentants au sein de cette Organisation y participeront de manière constructive, et dans le sens de la volonté du peuple.

Nous avons évoqué dans notre demande d'adhésion la neutralité de la Suisse. Elle consiste, pour l'essentiel, à refuser par principe le recours à la guerre et à la violence pour résoudre les conflits. La neutralité est depuis des siècles une maxime de notre politique extérieure. Elle a aussi toujours été un

instrument de notre cohésion nationale. Au temps des

grands conflits européens, notre pays – qui réunit quatre cultures – se serait peut-être disloqué s’il n’avait pas été neutre. Pour toutes ces raisons, la neutralité nous tient à coeur.

Toutefois la neutralité suisse ne procède pas d’un égoïsme frileux. Elle ne nous ferme pas les yeux face à l’injustice et à la misère, pas plus qu’elle ne nous interdit de faire entendre notre voix pour dénoncer l’iniquité. Elle va de pair avec la solidarité, qui est elle aussi profondément ancrée dans l’esprit des Suisses. La Suisse ne participera pas à des opérations d’imposition de la paix, mais elle sera toujours là dès qu’il s’agira d’opérations de maintien de la paix ou d’engagements humanitaires.

(l’orateur reprend en français)

À la veille du premier anniversaire de la tragédie du 11 septembre, je voudrais affirmer qu’il n’y a jamais eu et qu’il n’y aura jamais de neutralité envers le terrorisme ni envers le crime. C’est pourquoi la Suisse participe activement à la lutte contre le terrorisme.

(l’orateur poursuit en italien; texte français fourni par la délégation)

Nous défendrons à l’ONU des valeurs qui sont également essentielles en Suisse : la paix, la démocratie, la dignité humaine, la neutralité, la solidarité. Nous nous engagerons pour la défense des droits de l’homme et de la dignité humaine même dans les situations de guerre. Nous soutiendrons la bonne gouvernance, la protection de l’environnement, le développement durable et l’établissement de conditions saines pour le libre-échange au niveau mondial. Ce sont aussi les valeurs et les intérêts de l’ONU.

(l’orateur reprend en français)

La Suisse est un petit pays, mais, forte de plusieurs siècles d’indépendance, elle a confiance en elle-même. Elle n’hésitera jamais à faire entendre sa voix, même si cette voix est dérangeante. Néanmoins, ce sera toujours pour défendre les valeurs dont je viens de parler. Cependant la Suisse connaît la valeur de la modestie et est consciente de ses limites. Si nous parvenons, par notre contribution, à ce que les idéaux de l’ONU deviennent plus tangibles, si nous réussissons, avec vous, à apporter notre pierre à la construction d’un monde meilleur, alors nous aurons nous aussi gagné à être Membre de l’ONU.

C’est pour moi une joie et un honneur d’affirmer la volonté de la Suisse de participer activement aux travaux de l’Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l’Assemblée générale, je remercie le Président de la Confédération suisse de la déclaration qu’il vient de faire.

M. Kaspar Villiger, Président de la Confédération suisse, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que le drapeau de la Suisse sera hissé lors d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués, juste après la levée de cette séance.

La séance est levée à 16 h 30.